

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 31/03/2025 et publication le 01/04/2025

L'an 2025, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 17 mars 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représenté :

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2025-009 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 – Budget Lotissement de la Cordonnerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sur présentation de Jean-Pierre AUBIN, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2024	DEPENSES	Envoyé en préfecture le 31/03/2025 Reçu en préfecture le 31/03/2025 Publié le ID : 053-215300104-20250325-D202509-DE
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	39 798,31 €	
Recettes de l'exercice		39 798,31 €
Résultat de l'exercice (excédent)		0,00 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		0,00 €
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	0,00 €	0,00€
Excédent de la section Investissement		0,00 €
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	41 142,28 €	
Recettes de l'exercice		41 142,28 €
Résultat de l'exercice (excédent)		0,00 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		0,00 €
Résultat de clôture (excédent)		0,00 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- **Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,**
- **Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du - « Lotissement de la Cordonnerie »**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX


